

Service de l'Economie Agricole

Aurillac, le 5 mai 2022

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0153

Demandeur : RAMADIER Nicolas

Date d'enregistrement de la demande : 08/04/2022

Date limite de candidature : 07/07/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 07/08/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
NEUSSARGUES EN PINATELLE	16,49	VINATIER Jeannine	Section C 1131,1133 1517,,Section ZD 10,Section ZR 12, Section ZS 25,
NEUSSARGUES EN PINATELLE	40,29	RAMADIER Bernard	Section A 282,990,991,997,1003, Section ZO 20, Section ZP 10,21,
USSEL	18,82	PAGES Antoinette	Section ZB 17,18, Section ZC 12,15,
NEUSSARGUES EN PINATELLE	2,69	ALLARY J-Roger	Section ZB 05,28,29,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière